



Coordination syndicale départementale de la fonction publique
territoriale de l'Hérault

Syndicat CGT des Territoriaux de Frontignan et du Bassin de Thau

à Frontignan, le 28 février 2019

à l'attention de M. Pierre Boulidoire
Maire de Frontignan

Lettre recommandée avec accusé de réception

123 422 7509 1

Objet : mesures d'amélioration du pouvoir d'achat des agents de la Ville

Monsieur le Maire,

À l'occasion du Comité technique du 15 janvier 2019, les représentants CGT du personnel de la Ville de Frontignan ont demandé de rajouter à l'ordre du jour la discussion de « mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents ».

Nous avons présenté et revendiqué lors de cette instance les mesures suivantes :

- 1 - Un ticket restaurant par jour travaillé et pour tous les agents de la ville (d'un montant de 8 € avec prise en charge à 60 %).
- 2 - Une participation de la Commune à une complémentaire santé et prévoyance (garantie maintien de salaire) à hauteur de 50 % pour les agents titulaires et non titulaires.
- 3 - L'adhésion au COS-LR ou au CNAS.
- 4 - La transformation des jours du compte épargne temps (CET) en rémunération ou en droits de retraite additionnelle.
- 5 - La revalorisation du régime indemnitaire, et notamment des primes mensuelles et/ou annuelles.

Depuis la création du syndicat CGT des Territoriaux de Frontignan, il y a maintenant deux ans, les militants de cette organisation rencontrent régulièrement les agents des divers services de la Ville. Il en ressort que beaucoup ont de plus en plus de mal à boucler leur fin de mois. À l'image du mouvement social des gilets jaunes qui perdure depuis de nombreux mois, les agents de la Ville peuvent à peine vivre de leur rémunération et se demandent au quotidien comment maintenir la tête hors de l'eau.

Ces premières revendications, que nous avons décidé de porter dès notre premier mandat en instance, sont les revendications d'une très grande majorité des employés communaux. Malgré toutes les difficultés rencontrés, ces agents – vos agents – œuvrent chaque jour à la bonne marche du service public, s'engagent et s'investissent au quotidien afin d'apporter aux frontignanais un service engagé, de qualité et d'efficacité.

Nous n'avons eu aucun retour des élus de la collectivité depuis le Comité technique et la présentation de ces revendications. Aussi, nous vous demandons, Monsieur le maire, de bien vouloir nous recevoir afin de nous apporter des réponses sur les différents points qui ont été présentés.

À cet effet, nous nous permettons de vous rappeler que certaines mesures ne sont pas appliquées par la Ville, malgré la législation et la réglementation en vigueur.

L'attribution d'un ticket-restaurant par jour travaillé n'est à ce jour pas respecté, malgré les impératifs du Code du travail (dans sa partie IV applicable à la FPT), alors que le personnel de l'Agglomération bénéficie de cette mesure qui a été mise en place sous votre présidence. Nous regrettons donc vivement que le personnel communal de Frontignan ne profite pas également de cet avantage, pourtant obligatoire.

Les dispositions réglementaires (article 4 du décret 2004-878 du 26 août 2004) règlemente quant à lui le compte épargne temps et encadre l'utilisation des jours épargnés. Il autorise ainsi, sur délibération du conseil municipal, la transformation des jours épargnés en complément de rémunération ou en droits de retraite additionnelle.

Face à un gouvernement totalement sourd aux revendications des citoyens, nous allons devoir dans les prochaines semaines essuyer une nouvelle tempête, le troisième grand chantier du gouvernement : la réforme (ou plutôt la casse) de la fonction publique. Des milliers de postes vont être supprimés, la précarisation de l'emploi va être facilitée par l'emploi accru de contractuels, le statut garant d'un service public neutre et accessible à tous va être démoli ... À l'heure actuelle, beaucoup de français ont déjà le sentiment de bénéficier de moins en moins de service public.

Face à toutes ces mesures d'austérité, face à la casse programmée du service public, à l'injustice fiscale exacerbée, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de prendre des mesures fortes qui contribueront au maintien du pouvoir d'achat de vos agents. Des mesures qui permettront de maintenir un service de qualité dans une commune où il fait bon vivre. Un fonctionnaire bien rémunéré est un agent motivé, ayant le sentiment d'être soutenu et reconnu.

Le syndicat CGT des Territoriaux de Frontignan reste à votre disposition et dans l'attente d'un rendez-vous pour discuter de vive voix de ces mesures

Nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées et engagées.

***Pour le syndicat CGT des Territoriaux de Frontignan,
Le Bureau CGT***

Audrey Garcia



Julien Rodrigues



Stéphane Decamps

